

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL**

## **MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL**

**DU 4 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq le quatre septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOURSEUL s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DAULY, Maire.

### **ÉTAIENT PRESENTS :**

M. Philippe DAULY, Maire.

Mme Madeleine ABBÉ, M. Yves BRUNET, Mme Anne-Claude MORIN, Adjoints.

M. Jean-Baptiste CORDON, M Franck JOSSET, Mme Isabelle ANDRÉO, M Michel OLÉRON, Mme Sabrina VOISIN, Mme Lydie RAMEZ, M Yann JOUAN, Conseillers Municipaux.

**ÉTAIT ABSENTE :** Mme Élise LEROY.

M Michel LEFEUVRE donne procuration à Monsieur Philippe DAULY

Secrétaire de séance : M. Jean-Baptiste CORDON.

-----

### **Délibération 1 COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES**

Adoption du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées 2025

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées s'est réunie le 10 juin 2025 afin d'acter le transfert de charges correspondants aux transferts suivants :

- Transfert de la voirie d'intérêt communautaire 2025 (clause de revoyure)
- Résolution des prélèvements contestés sur la taxe d'habitation réalisés par la DDFIP (août 2023).

Le rapport de la CLECT, annexé à la délibération, a été adopté par la CLECT.

La loi précise que l'adoption du rapport de la CLECT par les communes se fait dans un délai de trois mois à compter de sa transmission, à la majorité qualifiée d'au moins deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population, ou d'au moins la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population.

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République créant le mécanisme d'attribution de compensation,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2321-1,

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts,

Vu le rapport de la CLECT du 10 juin 2025 en annexe de la délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'adopter le rapport de la CLECT du 10 juin 2025 en annexe de la délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette délibération.

Pour extrait conforme  
le Maire  
Philippe DAULY

Jean-Baptiste CORDON  
Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire  
Après l'envoi en Sous-Préfecture  
De Dinan le  
Le Maire

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**

## **MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL**

**DU 4 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq le quatre septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOURSEUL s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DAULY, Maire.

### **ÉTAIENT PRESENTS :**

M. Philippe DAULY, Maire.

Mme Madeleine ABBÉ, M. Yves BRUNET, Mme Anne-Claude MORIN, Adjoints.

M. Jean-Baptiste CORDON, M Franck JOSSET, Mme Isabelle ANDRÉO, M Michel OLÉRON, Mme Sabrina VOISIN, Mme Lydie RAMEZ, M Yann JOUAN, Conseillers Municipaux.

**ÉTAIT ABSENTE :** Mme Élise LEROY.

M Michel LEFEUVRE donne procuration à Monsieur Philippe DAULY

Secrétaire de séance : M. Jean-Baptiste CORDON.

-----

### **Délibération 2 RÉFORME STATUTAIRE DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DES CÔTES D'ARMOR**

Monsieur le Maire expose la réforme statutaire proposée du SDE22

Par délibération de son comité syndical du 11 juillet 2025, le SDE22 a décidé de mettre en œuvre une réforme statutaire :

Le texte des statuts, ci-joint est présenté au conseil.

Cette réforme a pour objectifs, d'améliorer et mettre à jour la rédaction des statuts du SDE22 au regard des évolutions législatives et réglementaires.

L'objectif est de permettre une meilleure compréhension du fonctionnement et des compétences du SDE22 de la part de ses adhérents. Le SDE22 souhaite par cette révision statutaire réorganiser et clarifier son champ de compétences et de services complémentaires.

Concernant les compétences et activités :

- Meilleure articulation entre les compétences obligatoires, accessoires, optionnelles et activités complémentaires conformément à la réglementation
- Champ de compétences proposées par le SDE22 inchangé, réécriture exhaustive des compétences et activités pour une meilleure compréhension du cadre d'intervention du SDE22
- Intégration de la notion de sécabilité au sein d'une même compétence pour permettre à une collectivité de ne pas être dessaisie de sa capacité d'intervention dans le domaine de l'énergie (transfert possible au SDE par « sections » de compétences définies dans les statuts)
- Les activités complémentaires sont réécrites pour apporter une plus grande souplesse dans l'accompagnement du SDE22 et ce sans opérer de transfert de compétence optionnelle

Les principaux points relatifs à la gouvernance du SDE22 :

- Adaptation du périmètre des collèges du syndicat pour prendre en compte les évolutions territoriales intervenues ces dernières années notamment la création de communes nouvelles et le regroupement

des intercommunalités dans le département : le nombre des collèges est porté à 8, correspondant au périmètre des 8 EPCI

- Représentation des membres communaux du comité syndical inchangée (même mode électoral) / la désignation des membres EPCI au comité syndical selon un nouveau mode électif sans en changer le nombre total de 11

- Réécriture des modalités de votes au comité : selon les compétences (écriture de la pratique existante)

- Répartition des contributions des membres : ajout d'un article 12 pour préciser que les contributions sont fonction des compétences transférées et d'un règlement financier

Désormais, conformément aux articles L. 5211-5 CGCT, l'assemblée délibérante de chaque membre du SDE22 doit se prononcer sur cette modification statutaire.

Le projet de statuts reprenant ces différentes évolutions, ainsi que la délibération du comité syndical du SDE22 du 11 juillet 2025 ont été joints à la convocation au présent conseil.

Ceci étant exposé, les conseillers décident :

- d'approuver ce projet de statuts et annexes étant précisé que les modifications ne portent que sur le cadre statutaire réécrit. Les compétences transférées ou non par les communes ou EPCI, restent identiques.

- de préciser que ces nouveaux statuts ont vocation à entrer en vigueur à l'issue du second tour des élections municipales de 2026

- Au terme du délai de 3 mois, et de la majorité qualifiée de vote concordant, le Comité Syndical adoptera définitivement ces statuts qui feront l'objet d'un envoi à la préfecture pour prise d'arrêté préfectoral.

- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme  
le Maire  
Philippe DAULY

Jean-Baptiste CORDON  
Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire  
Après l'envoi en Sous-Préfecture  
De Dinan le  
Le Maire

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**

## **MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL**

**DU 4 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq le quatre septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOURSEUL s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DAULY, Maire.

### **ÉTAIENT PRESENTS :**

M. Philippe DAULY, Maire.

Mme Madeleine ABBÉ, M. Yves BRUNET, Mme Anne-Claude MORIN, Adjoints.

M. Jean-Baptiste CORDON, M Franck JOSSET, Mme Isabelle ANDRÉO, M Michel OLÉRON, Mme Sabrina VOISIN, Mme Lydie RAMEZ, M Yann JOUAN, Conseillers Municipaux.

**ÉTAIT ABSENTE :** Mme Élise LEROY.

M Michel LEFEUVRE donne procuration à Monsieur Philippe DAULY

Secrétaire de séance : M. Jean-Baptiste CORDON.

-----

### **Délibération 3**

### **ÉCHANGE DE TERRAIN**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'au terrain de football, il y a des problèmes de place sur le parking vu les dépôts de matériaux de l'atelier.

A côté du terrain de football se trouve une parcelle ZI11 de 1 917m<sup>2</sup> appartenant à Monsieur SAMPEUR que Monsieur le Maire propose d'acquérir pour éventuellement agrandir le parking du terrain de football. Celle-ci est exploitée par un agriculteur qui ne s'oppose pas à l'acquisition par la mairie.

Dans le même temps, Monsieur le Maire a été sollicité pour la rénovation d'une maison qui se trouve sur la parcelle cadastrée ZI62 appartenant à Monsieur SAMPEUR en bord de la voie communale N°29. L'assainissement de cette maison se situe sur le délaissée de la VC 29 qui appartient à la commune.

Monsieur le Maire propose de faire un échange entre les parcelles, le delta de surface sera payé par la commune à Monsieur SAMPEUR. Les frais de géomètre seront à la charge de Monsieur SAMPEUR et ceux de notaire à la charge de la mairie.

Les conseillers valident, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire comme expliqué ci-dessus. Le conseil municipal et Monsieur le Maire sont unanimes pour proposer le prix d'achat à 0.60 €/m<sup>2</sup> (terre agricole).

Pour extrait conforme  
le Maire  
Philippe DAULY

Jean-Baptiste CORDON  
Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire  
Après l'envoi en Sous-Préfecture  
De Dinan le  
Le Maire

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**

## **MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL**

**DU 4 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq le quatre septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOURSEUL s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DAULY, Maire.

### **ÉTAIENT PRESENTS :**

M. Philippe DAULY, Maire.

Mme Madeleine ABBÉ, M. Yves BRUNET, Mme Anne-Claude MORIN, Adjoints.

M. Jean-Baptiste CORDON, M Franck JOSSET, Mme Isabelle ANDRÉO, M Michel OLÉRON, Mme Sabrina VOISIN, Mme Lydie RAMEZ, M Yann JOUAN, Conseillers Municipaux.

**ÉTAIT ABSENTE :** Mme Élise LEROY.

M Michel LEFEUVRE donne procuration à Monsieur Philippe DAULY

Secrétaire de séance : M. Jean-Baptiste CORDON.

-----

### **Délibération 4 CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE**

Monsieur LETRECHER Serge remplace Monsieur JOUAN Fabien qui est en disponibilité. Celui-ci a demandé sa réintégration au 1 octobre 2025.

Monsieur le Maire envisage de créer un poste d'adjoint technique à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2025 pour renouveler le contrat de Monsieur LETRECHER Serge.

Les conseillers valident la proposition de Monsieur le Maire, acceptent les mouvements de personnel comme indiqué ci-dessus.

Pour extrait conforme  
le Maire  
Philippe DAULY

Jean-Baptiste CORDON  
Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire  
Après l'envoi en Sous-Préfecture  
De Dinan le  
Le Maire

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**

## **MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL**

**DU 4 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq le quatre septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOURSEUL s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DAULY, Maire.

### **ÉTAIENT PRESENTS :**

M. Philippe DAULY, Maire.

Mme Madeleine ABBÉ, M. Yves BRUNET, Mme Anne-Claude MORIN, Adjoints.

M. Jean-Baptiste CORDON, M Franck JOSSET, Mme Isabelle ANDRÉO, M Michel OLÉRON, Mme Sabrina VOISIN, Mme Lydie RAMEZ, M Yann JOUAN, Conseillers Municipaux.

**ÉTAIT ABSENTE :** Mme Élise LEROY.

M Michel LEFEUVRE donne procuration à Monsieur Philippe DAULY

Secrétaire de séance : M. Jean-Baptiste CORDON.

-----

### **Délibération 5**

### **PERSONNEL COMMUNAL**

Monsieur le Maire propose de reconduire la délibération de 2024 pour créer des emplois non permanents pour l'année 2025 et 2026 pour remplacer des agents indisponibles, pour l'accroissement temporaire d'activité ou pour accroissement saisonnier d'activité, dans tous les grades d'emploi : technique, administratif ou dans l'animation.

Le Conseil Municipal valide cette proposition.

Pour extrait conforme  
le Maire  
Philippe DAULY

Jean-Baptiste CORDON  
Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire  
Après l'envoi en Sous-Préfecture  
De Dinan le  
Le Maire

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

### MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL

**DU 4 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq le quatre septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOURSEUL s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DAULY, Maire.

#### ÉTAIENT PRESENTS :

M. Philippe DAULY, Maire.

Mme Madeleine ABBÉ, M. Yves BRUNET, Mme Anne-Claude MORIN, Adjoints.

M. Jean-Baptiste CORDON, M Franck JOSSET, Mme Isabelle ANDRÉO, M Michel OLÉRON, Mme Sabrina VOISIN, Mme Lydie RAMEZ, M Yann JOUAN, Conseillers Municipaux.

**ÉTAIT ABSENTE :** Mme Élise LEROY.

M Michel LEFEUVRE donne procuration à Monsieur Philippe DAULY

Secrétaire de séance : M. Jean-Baptiste CORDON.

#### **Délibération 6    MISE A JOUR DES EFFECTIFS DE LA MAIRIE**

| TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS                                             |           |                     |       |
|----------------------------------------------------------------------------|-----------|---------------------|-------|
| GRADE                                                                      | Catégorie | Effectif budgétaire | DHS   |
| Filière administrative                                                     |           |                     |       |
| Rédacteur                                                                  | B         | 1                   | 35H00 |
| ouverture d'un poste dans le cadre d'emploi d'adjoint administratif        | C         | 1                   | 35h00 |
| Filière technique                                                          |           |                     |       |
| Agent de maîtrise principal                                                | C         | 1                   | 35h00 |
| Agent de maîtrise en disponibilité jusqu'au 30/09/2025                     | C         | 1                   | 35h00 |
| Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe suppression le 5/09/25 | C         | 1                   | 25H00 |
| Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe                        | C         | 1                   | 31H00 |
|                                                                            |           |                     |       |

|                                                                           |   |   |       |
|---------------------------------------------------------------------------|---|---|-------|
| Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe création au 5/09/2025 |   | 1 | 25H00 |
| Adjoint technique<br>vacance du poste                                     | C | 1 | 35H00 |
|                                                                           | C | 2 | 22H00 |
|                                                                           | C | 1 | 35H00 |
| Création d'un poste au 1 <sup>er</sup> octobre 2025                       | C | 1 | 35H00 |
| Atsem principal de 1 <sup>ère</sup> classe                                | C | 1 | 35H00 |
| 11 agents municipaux                                                      |   |   |       |

Pour extrait conforme  
le Maire  
Philippe DAULY

Jean-Baptiste CORDON  
Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire  
Après l'envoi en Sous-Préfecture  
De Dinan le  
Le Maire

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

## MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL

DU 4 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq le quatre septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOURSEUL s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DAULY, Maire.

### ÉTAIENT PRESENTS :

M. Philippe DAULY, Maire.

Mme Madeleine ABBÉ, M. Yves BRUNET, Mme Anne-Claude MORIN, Adjoints.

M. Jean-Baptiste CORDON, M Franck JOSSET, Mme Isabelle ANDRÉO, M Michel OLÉRON,  
Mme Sabrina VOISIN, Mme Lydie RAMEZ, M Yann JOUAN, Conseillers Municipaux.

ÉTAIT ABSENTE : Mme Élise LEROY.

M Michel LEFEUVRE donne procuration à Monsieur Philippe DAULY

Secrétaire de séance : M. Jean-Baptiste CORDON.

### Délibération 7 NOUVEAUX TARIFS POUR LA LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE APPLICABLES AU 1ER JANVIER 2026

| SALLE POLYVALENTE                             |                        | du 1 octobre au 30 avril |              | du 1 mai au 30 septembre |              |                                                   |
|-----------------------------------------------|------------------------|--------------------------|--------------|--------------------------|--------------|---------------------------------------------------|
|                                               |                        | COMMUNE                  | HORS COMMUNE | COMMUNE                  | HORS COMMUNE | CAUTION                                           |
| AVEC CUISINE<br><br>salle, vaisselle comprise | 1 journée              | 430 €                    | 555 €        | 410 €                    | 515 €        | 400 € pour les locaux<br>100 € pour le ménage     |
|                                               | week end (2 jours)     | 500 €                    | 635 €        | 480 €                    | 595 €        | 400 € pour les locaux<br><br>100 € pour le ménage |
|                                               | journée supplémentaire | 70 €                     | 70 €         | 70 €                     | 70 €         |                                                   |

|                                               |                        |       |       |       |       |                                               |
|-----------------------------------------------|------------------------|-------|-------|-------|-------|-----------------------------------------------|
| SANS CUISINE<br><br>salle, vaisselle comprise | 1 journée              | 380 € | 505 € | 360 € | 465 € | 400 € pour les locaux<br>100 € pour le ménage |
|                                               | week end (2 jours)     | 450 € | 585 € | 430 € | 545 € | 400 € pour les locaux<br>100 € pour le ménage |
|                                               | journée supplémentaire | 70 €  | 70 €  | 70 €  | 70 €  |                                               |

|                            |      |      |      |      |                       |
|----------------------------|------|------|------|------|-----------------------|
| VIN D'HONNEUR avec cuisine | 150€ | 150€ | 150€ | 150€ | 400 € pour les locaux |
|----------------------------|------|------|------|------|-----------------------|

**TOUTES REUNIONS** : forfait location et ménage de 100 euros.

**OBSEQUES CIVILS** : gratuité de la salle.

**LOCATION SONO** : 40 euros avec une caution de 1000 euros.

#### **ETAT DES LIEUX :**

La salle polyvalente, louée pendant un week-end entier, doit être rendue propre le lundi matin à 9 heures.

Le non-respect de cette règle entraînera l'encaissement de la caution ménage.

En cas de débordement, la commune se verra contrainte de compter des frais de ménage supplémentaires de 30.00€ de l'heure.

Les tables doivent être lavées et essuyées avant de les ranger comme indiqué.

La vaisselle est prêtée à la demande (la perte ou la casse seront payantes), tout matériel manquant ou cassé sera facturé.

Une attestation d'assurance sera demandée.

Un contrat et le règlement seront signés à la réservation. La moitié des frais de location sera encaissée à la réservation et l'autre partie sera demandée un mois environ avant le jour de la location.

Le prix de l'électricité et du chauffage est compris dans le prix de la location.

Les chèques de caution (salle et ménage) seront demandés lors de l'état des lieux avant la location.

Pour que la location soit considérée comme nulle, **il faut annuler deux mois avant la date prévue.**

**La location sera effective si les paiements sont encaissés en totalité.**

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition.

Pour extrait conforme  
le Maire  
Philippe DAULY

Jean-Baptiste CORDON  
Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire  
Après l'envoi en Sous-Préfecture  
De Dinan le  
Le Maire

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

## MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL

DU 4 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq le quatre septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOURSEUL s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DAULY, Maire.

### ÉTAIENT PRESENTS :

M. Philippe DAULY, Maire.

Mme Madeleine ABBÉ, M. Yves BRUNET, Mme Anne-Claude MORIN, Adjoint.

M. Jean-Baptiste CORDON, M Franck JOSSET, Mme Isabelle ANDRÉO, M Michel OLÉRON, Mme Sabrina VOISIN, Mme Lydie RAMEZ, M Yann JOUAN, Conseillers Municipaux.

ÉTAIT ABSENTE : Mme Élise LEROY.

M Michel LEFEUVRE donne procuration à Monsieur Philippe DAULY

Secrétaire de séance : M. Jean-Baptiste CORDON.

### Délibération 8 NOUVEAUX TARIFS POUR LA LOCATION DE LA SALLE ANDRÉ HÉNON APPLICABLES AU 1ER JANVIER 2026

|                                                       | du 1 octobre au 30 avril |                 | du 1 mai au 30 septembre |                 | CAUTION                                       |
|-------------------------------------------------------|--------------------------|-----------------|--------------------------|-----------------|-----------------------------------------------|
|                                                       | COMMUNE                  | HORS COMMUNE    | COMMUNE                  | HORS COMMUNE    |                                               |
| SALLE ANDRÉ HÉNON                                     |                          |                 |                          |                 |                                               |
| LOCATION week end<br>repas froid avec-sans vaisselles | 200 €                    | 220 €           | 180 €                    | 200 €           | 300 € pour les locaux<br>100 € pour le ménage |
| OBSEQUES (café)                                       | 25 €                     | 25 €            | 25 €                     | 25 €            |                                               |
| VIN D'HONNEUR<br>1 journée avec/sans vaisselles       | 70 €                     | 70 €            | 70 €                     | 70 €            |                                               |
| Location de la vaisselle<br>sans la salle             | 1€/ personne             | pas de location | 1€/ personne             | pas de location | 70 €                                          |
| JOURNÉE SUPPLÉMENTAIRE                                | 70 €                     | 70 €            | 70 €                     | 70 €            |                                               |

### ÉTAT DES LIEUX :

La salle « André Hénon » louée pendant un week end entier, doit être rendue propre le lundi matin à 9h. le non-respect de cette règle entraînera l'encaissement la caution ménage.

En cas de débordement, la commune se verra contrainte de compter des frais de ménage supplémentaires de 30.00€ de l'heure.

Les tables devront être lavées, essuyées et rangées sur le chariot prévu à cet effet (le chariot sera remis à sa place). La vaisselle est prêtée à la demande (la perte ou la casse seront payantes), tout matériel manquant ou

cassé sera facturé.

Une attestation d'assurance sera demandée.

Un contrat et le règlement seront signés à la réservation. Une attestation d'assurance est demandée

Le montant de la location sera encaissé à la réservation en deux fois. La moitié à la réservation et l'autre un mois avant la location.

Le prix de l'électricité et du chauffage est compris dans le prix de la location

Les chèques de caution (salle, ménage) seront demandés lors de l'état des lieux avant la location.

Pour les associations, seule la caution est demandée ainsi que le remboursement en cas de perte ou de casse de vaisselle.

Pour que la location soit considérée comme nulle, **il faut annuler deux mois avant la date prévue.**

**La location sera effective si les paiements sont encaissés en totalité.**

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition.

Pour extrait conforme  
le Maire  
Philippe DAULY

Jean-Baptiste CORDON  
Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire  
Après l'envoi en Sous-Préfecture  
De Dinan le  
Le Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL**

**MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL**

**DU 4 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq le quatre septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOURSEUL s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DAULY, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Philippe DAULY, Maire.

Mme Madeleine ABBÉ, M. Yves BRUNET, Mme Anne-Claude MORIN, Adjoints.

M. Jean-Baptiste CORDON, M Franck JOSSET, Mme Isabelle ANDRÉO, M Michel OLÉRON,  
Mme Sabrina VOISIN, Mme Lydie RAMEZ, M Yann JOUAN, Conseillers Municipaux.

**ÉTAIT ABSENTE :** Mme Élise LEROY.

M Michel LEFEUVRE donne procuration à Monsieur Philippe DAULY

Secrétaire de séance : M. Jean-Baptiste CORDON.

**Délibération 9**

**NOUVEAUX TARIFS POUR LA LOCATION**  
**DU SITE DES AULNAYS**  
**Applicable au 1 janvier 2026**

| SITE DES AULNAYS       | du 1 octobre au 30 avril |              | du 1 mai au 30 septembre |              | CAUTION                                       |
|------------------------|--------------------------|--------------|--------------------------|--------------|-----------------------------------------------|
|                        | COMMUNE                  | HORS COMMUNE | COMMUNE                  | HORS COMMUNE |                                               |
| LOCATION 1 journée     | 250                      | 300          | 230                      | 270          | 300 € pour les locaux<br>100 € pour le ménage |
| LOCATION 2 jours       | 400                      | 450          | 350                      | 400          | 300 € pour les locaux<br>100 € pour le ménage |
| JOURNÉE SUPPLÉMENTAIRE | 70 €                     | 70 €         | 70 €                     | 70 €         |                                               |

## ÉTAT DES LIEUX :

Le site des Aulnays loué pendant un week end entier, doit être rendu propre le lundi matin à 9h.

Le non-respect de cette règle entraînera l'encaissement de la caution ménage.

En cas de débordement, la commune se verra contrainte de compter des frais de ménage supplémentaires de 30.00€ de l'heure.

Les tables devront être lavées, essuyées et rangées sur le chariot prévu à cet effet (le chariot sera remis à sa place). La vaisselle est prêtée à la demande (la perte ou la casse seront payantes).

Tout matériel manquant ou cassé sera facturé.

Une attestation d'assurance sera demandée.

Un contrat et le règlement seront signés à la réservation.

La moitié du montant de la location sera encaissée à la réservation, l'autre moitié un mois avant la location.

Le prix de l'électricité et du chauffage est compris dans le prix de la location.

Les chèques de caution (site, ménage) seront demandés lors de l'état des lieux avant la location.

Pour que la location soit considérée comme nulle, **il faut annuler deux mois avant la date prévue.**

**La location sera effective si les paiements sont encaissés en totalité.**

## TABLES ET CHAISES :

Pas de location aux particuliers en dehors du site.

Le prêt des tables en bois, des tréteaux et des chaises pliantes est possible pour les associations de la commune et intercommunales (comice).

La journée est gratuite pour les EHPAD ou établissements similaires (en semaine uniquement).

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, ces propositions.

Pour extrait conforme  
le Maire  
Philippe DAULY

Jean-Baptiste CORDON  
Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire  
Après l'envoi en Sous-Préfecture  
De Dinan le  
Le Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL  
DU 4 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq le quatre septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOURSEUL s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DAULY, Maire.

**ÉTAIENT PRESENTS :**

M. Philippe DAULY, Maire.

Mme Madeleine ABBÉ, M. Yves BRUNET, Mme Anne-Claude MORIN, Adjoints.

M. Jean-Baptiste CORDON, M Franck JOSSET, Mme Isabelle ANDRÉO, M Michel OLÉRON,  
Mme Sabrina VOISIN, Mme Lydie RAMEZ, M Yann JOUAN, Conseillers Municipaux.

**ÉTAIT ABSENTE :** Mme Élise LEROY.

M Michel LEFEUVRE donne procuration à Monsieur Philippe DAULY

Secrétaire de séance : M. Jean-Baptiste CORDON.

-----  
Annule et remplace la délibération 3 du 26 juin 2025 pour la section fonctionnement

**Délibération 10    DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNE**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil de la nécessité de procéder aux modificatifs de la délibération 3 passée en juin 2026, les comptes ont été intervertis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, décide de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

| Désignation                  | Diminution sur crédits<br>ouverts | Augmentation sur crédits<br>ouverts |
|------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------------|
| Fonctionnement :             |                                   |                                     |
| Dépenses                     |                                   |                                     |
| 673 titre annulé             |                                   | 2000.00 €                           |
| 6588 autres charges diverses | 2 000.00 €                        |                                     |

Pour extrait conforme  
le Maire  
Philippe DAULY

Jean-Baptiste CORDON  
Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire  
Après l'envoi en Sous-Préfecture  
De Dinan le  
Le Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL**  
**DU 4 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq le quatre septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOURSEUL s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DAULY, Maire.

**ÉTAIENT PRESENTS :**

M. Philippe DAULY, Maire.

Mme Madeleine ABBÉ, M. Yves BRUNET, Mme Anne-Claude MORIN, Adjoints.

M. Jean-Baptiste CORDON, M Franck JOSSET, Mme Isabelle ANDRÉO, M Michel OLÉRON,  
Mme Sabrina VOISIN, Mme Lydie RAMEZ, M Yann JOUAN, Conseillers Municipaux.

**ÉTAIT ABSENTE :** Mme Élise LEROY.

M Michel LEFEUVRE donne procuration à Monsieur Philippe DAULY

Secrétaire de séance : M. Jean-Baptiste CORDON.

**Délibération 11 DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNE**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil de la nécessité de procéder à un réajustement budgétaire sur le budget commune. Les travaux d'extension de la réserve et des vestiaires pour la cantine sont terminés depuis 2023, la société LEBEDEL Éric désignée pour la mission SPS n'a pas envoyé sa facture et n'a pas été réglée (montant de 2 004.00 €).

Une modification doit être faite : les 13 000.00 € qui sont sur le compte 458102 doivent être mis au compte 458101.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, décide de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

| Désignation                             | Diminution sur crédits<br>ouverts | Augmentation sur crédits<br>ouverts |
|-----------------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------------|
| Investissement :                        |                                   |                                     |
| Dépenses                                |                                   |                                     |
| 231-104 travaux extension<br>cantine    |                                   | 1 992.00 €                          |
| 231-115 terrain de boules               | 1 992.00 €                        |                                     |
| 2183-70 alarme et<br>informatique école |                                   | 5 005.00 €                          |
| 2182 matériel de transport              | 5 005.00 €                        |                                     |
| 2188 bancs                              |                                   | 2 275.00 €                          |
| 231-118 Aménagement Ville<br>Hamonet    | 10 854.00 €                       |                                     |

|                                                              |  |            |
|--------------------------------------------------------------|--|------------|
| 2188-75 containers                                           |  | 579.00 €   |
| 2188-70 rideaux école                                        |  | 5 000.00 € |
| 2188-99 18 cadres grillagés<br>blancs pour remplir les lices |  | 3 000.00 € |

Pour extrait conforme  
le Maire  
Philippe DAULY

Jean-Baptiste CORDON  
Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire  
Après l'envoi en Sous-Préfecture  
De Dinan le  
Le Maire

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**

## **MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL**

**DU 4 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq le quatre septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOURSEUL s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DAULY, Maire.

### **ÉTAIENT PRESENTS :**

M. Philippe DAULY, Maire.

Mme Madeleine ABBÉ, M. Yves BRUNET, Mme Anne-Claude MORIN, Adjoints.

M. Jean-Baptiste CORDON, M Franck JOSSET, Mme Isabelle ANDRÉO, M Michel OLÉRON, Mme Sabrina VOISIN, Mme Lydie RAMEZ, M Yann JOUAN, Conseillers Municipaux.

**ÉTAIT ABSENTE :** Mme Élise LEROY.

M Michel LEFEUVRE donne procuration à Monsieur Philippe DAULY

Secrétaire de séance : M. Jean-Baptiste CORDON.

### **Délibération 12**

### **MÉGALIS BRETAGNE**

Nous travaillons sur une plateforme nommée MÉGALIS BRETAGNE pour l'envoi des flux, des documents vérifier par la Préfecture, les marchés publics.....

A ce jour, Mégalis Bretagne nous informe d'un partenariat avec Manche Numérique. Les deux syndicats ont signé une convention au sujet de commande publique.

Cette convention permettra à toutes les collectivités locales de Bretagne de bénéficier de la centrale d'achat : produits et services numériques à des tarifs négociés.

La convention d'adhésion est gratuite et sans engagement minimum de commande.

Monsieur le Maire propose que l'on y adhère.

Le Conseil Municipal accepte cette suggestion, à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer la convention et les documents nécessaires.

Pour extrait conforme  
le Maire  
Philippe DAULY

Jean-Baptiste CORDON  
Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire  
Après l'envoi en Sous-Préfecture  
De Dinan le  
Le Maire

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**

## **MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL**

**DU 4 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq le quatre septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOURSEUL s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DAULY, Maire.

### **ÉTAIENT PRESENTS :**

M. Philippe DAULY, Maire.

Mme Madeleine ABBÉ, M. Yves BRUNET, Mme Anne-Claude MORIN, Adjoints.

M. Jean-Baptiste CORDON, M Franck JOSSET, Mme Isabelle ANDRÉO, M Michel OLÉRON,  
Mme Sabrina VOISIN, Mme Lydie RAMEZ, M Yann JOUAN, Conseillers Municipaux.

**ÉTAIT ABSENTE:** Mme Élise LEROY.

M Michel LEFEUVRE donne procuration à Monsieur Philippe DAULY

Secrétaire de séance : M. Jean-Baptiste CORDON.

-----

### **Délibération 13**

### **EXTINCTEURS**

Après la maintenance annuelle 2025, il s'avère nécessaire de changer les extincteurs qui ont plus de 10 ans en 2025.

Un devis est fourni pour remplacer celui de l'église, trois au niveau de la cantine garderie et 2 au groupe scolaire.

Le devis s'élève à la somme de 673.36 € HT.

Les conseillers valident le devis tel qu'il est détaillé ci-dessus.

Pour extrait conforme  
le Maire  
Philippe DAULY

Jean-Baptiste CORDON  
Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire  
Après l'envoi en Sous-Préfecture  
De Dinan le  
Le Maire

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**

## **MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL**

**DU 4 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq le quatre septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOURSEUL s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DAULY, Maire.

### **ÉTAIENT PRESENTS :**

M. Philippe DAULY, Maire.

Mme Madeleine ABBÉ, M. Yves BRUNET, Mme Anne-Claude MORIN, Adjoints.

M. Jean-Baptiste CORDON, M Franck JOSSET, Mme Isabelle ANDRÉO, M Michel OLÉRON,  
Mme Sabrina VOISIN, Mme Lydie RAMEZ, M Yann JOUAN, Conseillers Municipaux.

**ÉTAIT ABSENTE:** Mme Élise LEROY.

M Michel LEFEUVRE donne procuration à Monsieur Philippe DAULY

Secrétaire de séance : M. Jean-Baptiste CORDON.

-----

### **Délibération 14 DEVIS FOURNITURES ADMINISTRATIVES**

En 2011, nous avons commandé 50 étuis de protection pour les livrets de famille.  
A ce jour, il n'en reste que deux. Un devis a été sollicité à la même société.

La SAS SEDI spécialiste des fournitures administratives pour les collectivités territoriales a fourni un devis avec 50 étuis de protection ainsi que 10 jeux d'étiquettes HARMONY PCV pour livret de famille.

Le tout pour un montant de 881.40 € TTC.

Le Conseil Municipal valide le devis de la société SEDI.

Pour extrait conforme  
le Maire  
Philippe DAULY

Jean-Baptiste CORDON  
Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire  
Après l'envoi en Sous-Préfecture  
De Dinan le  
Le Maire

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**

## **MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL**

**DU 4 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq le quatre septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOURSEUL s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DAULY, Maire.

### **ÉTAIENT PRESENTS :**

M. Philippe DAULY, Maire.

Mme Madeleine ABBÉ, M. Yves BRUNET, Mme Anne-Claude MORIN, Adjoints.

M. Jean-Baptiste CORDON, M Franck JOSSET, Mme Isabelle ANDRÉO, M Michel OLÉRON,  
Mme Sabrina VOISIN, Mme Lydie RAMEZ, M Yann JOUAN, Conseillers Municipaux.

**ÉTAIT ABSENTE :** Mme Élise LEROY.

M Michel LEFEUVRE donne procuration à Monsieur Philippe DAULY

Secrétaire de séance : M. Jean-Baptiste CORDON.

-----

### **Délibération 15**

### **AIDE AU SPORT**

Une aide pour le sport avait été accordée pour les enfants de Bourseul qui étaient licenciés dans un club sportif.

Cette aide de 45 € était limitée à un versement par enfant et par an.

Monsieur le Maire propose de réitérer cette aide pour les années 2025-2026.

Les associations qui demanderont cette subvention devront donner la liste des enfants et une copie de la licence de l'année en cours. Cette subvention est limitée à un versement par enfant et par an.

Le Conseil Municipal après délibération, décide de mettre en place une subvention pour les enfants licenciés dans un club sportif d'un montant de 45 € par enfant âgé de 6 à 18 ans pour une année.

Pour extrait conforme  
le Maire  
Philippe DAULY

Jean-Baptiste CORDON  
Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire  
Après l'envoi en Sous-Préfecture  
De Dinan le  
Le Maire

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**

## **MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL**

**DU 4 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq le quatre septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOURSEUL s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DAULY, Maire.

### **ÉTAIENT PRESENTS :**

M. Philippe DAULY, Maire.

Mme Madeleine ABBÉ, M. Yves BRUNET, Mme Anne-Claude MORIN, Adjoints.

M. Jean-Baptiste CORDON, M Franck JOSSET, Mme Isabelle ANDRÉO, M Michel OLÉRON,  
Mme Sabrina VOISIN, Mme Lydie RAMEZ, M Yann JOUAN, Conseillers Municipaux.

**ÉTAIT ABSENTE :** Mme Élise LEROY.

M Michel LEFEUVRE donne procuration à Monsieur Philippe DAULY

Secrétaire de séance : M. Jean-Baptiste CORDON.

### **Délibération 16**

### **REPAS DES AÎNÉS**

Le système du ticket repas pour les aînés est renouvelé pour l'année 2025-2026.

La distribution des tickets va être faite par les élus. Les aînés concernés pourront se rendre au Café des Sports pour déjeuner ou emporter le repas.

Monsieur le Maire informe les conseillers du prix d'un repas qui s'élèvera à 18 € pour l'année 2025-2026.

Le Conseil Municipal valide le coût du repas des aînés pour l'année 2025-2026.

Pour extrait conforme  
le Maire  
Philippe DAULY

Jean-Baptiste CORDON  
Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire  
Après l'envoi en Sous-Préfecture  
De Dinan le  
Le Maire

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**

## **MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL**

**DU 4 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq le quatre septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOURSEUL s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DAULY, Maire.

### **ÉTAIENT PRESENTS :**

M. Philippe DAULY, Maire.

Mme Madeleine ABBÉ, M. Yves BRUNET, Mme Anne-Claude MORIN, Adjoints.

M. Jean-Baptiste CORDON, M Franck JOSSET, Mme Isabelle ANDRÉO, M Michel OLÉRON,  
Mme Sabrina VOISIN, Mme Lydie RAMEZ, M Yann JOUAN, Conseillers Municipaux.

**ÉTAIT ABSENTE :** Mme Élise LEROY.

M Michel LEFEUVRE donne procuration à Monsieur Philippe DAULY

Secrétaire de séance : M. Jean-Baptiste CORDON.

-----

### **Délibération 17      INFORMATIQUE A L'ÉCOLE**

Monsieur Yves BRUNET s'est rendu à l'école après une demande des instituteurs qui ont signalé plusieurs dysfonctionnement. Le vidéoprojecteur et des tablettes ne fonctionnent plus.

L'intervention de BUGG UP, la société d'informatique avec qui l'on travaille, est passée pour vérifier les appareils. La panne du vidéoprojecteur est réparée. En revanche, 10 tablettes sont à changer.

Monsieur Yves BRUNET sollicite les élus pour obtenir leur accord pour acheter 10 tablettes dans la limite d'un montant de 3 000.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de donner un avis favorable à l'achat des tablettes pour l'école dans la limite d'un montant de 3 000.00 € HT.

Pour extrait conforme  
le Maire  
Philippe DAULY

Jean-Baptiste CORDON  
Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire  
Après l'envoi en Sous-Préfecture  
De Dinan le  
Le Maire

## QUESTIONS DIVERSES

### SERVICE CIVIQUE

Le dossier est reporté, il manque des informations (agrément).

### RENTRÉE SCOLAIRE 2025-2026

Le nombre d'enfants pour cette rentrée scolaire est de 129 inscrits 127 enfants rentreront au mois de septembre 2025 et 2 au mois de janvier 2026.

### TARIFS GARDERIE

Le dossier est reporté au prochain conseil.

### RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur Yves BRUNET propose la mise en place d'un plan de maîtrise sanitaire nommé « E-PACK HYGIÈNE » pour le restaurant scolaire. Les conseillers sont tous d'accord à l'idée d'investir dans le e pack hygiène mais une étude est nécessaire pour revoir le dossier.

### INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait un bilan sur les panneaux photovoltaïques de l'atelier.

Pour la vente de PROXI, les élus en parlent et penchent sur la tendance d'acheter pour ne pas perdre le commerce.





